## Arrêté fédéral

# concernant la conclusion d'un nouvel accord avec l'Association internationale de développement relatif à l'octroi d'un prêt à ladite association

(Du 23 septembre 1971)

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,

vu les articles 8, 85, chiffres 2 et 5, et 89, 4e alinéa, de la constitution; vu le message du Conseil fédéral du 25 janvier 1971 1),

### arrête:

# Article premier

Le Conseil fédéral est autorisé à conclure un nouvel accord avec l'Association internationale de développement relatif à l'octroi d'un prêt de 130 millions de francs d'une durée de 50 ans au maximum, comme contribution de la Suisse à la troisième reconstitution des ressources financières de ladite association.

### Art. 2

Les moyens financiers nécessaires à l'octroi de ce prêt sont mis à la charge du crédit de programme pour l'aide financière aux pays en développement, conformément à l'arrêté fédéral du 20 septembre 1971.

### Art. 3

Le présent arrêté est soumis aux dispositions de l'article 89, 4<sup>e</sup> alinéa, de la constitution fédérale concernant le référendum en matière de traités internationaux.

Ainsi arrêté par le Conseil national

Berne, le 23 septembre 1971

Le président, Weber

Le secrétaire, Hufschmid

Ainsi arrêté par le Conseil des Etats

Berne, le 23 septembre 1971

Le président, Theus

Le secrétaire, Sauvant

# Le Conseil fédéral arrête:

L'arrêté fédéral ci-dessus sera publié en vertu de l'article 89, 4° alinéa, de la constitution fédérale et de l'article 3 de la loi du 17 juin 1874 concernant les votations populaires sur les lois et arrêtés fédéraux.

Berne, le 23 septembre 1971

Par ordre du Conseil fédéral suisse:

Le chancelier de la Confédération,

Huber

19688

Date de publication: 1er octobre 1971 Délai d'opposition: 30 décembre 1971 Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdruckschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali

Arrêté fédéral concernant la conclusion d'un nouvel accord avec l'Association internationale de développement relatif à l'octroi d'un prêt à ladite association (Du 23 septembre 1971)

In Bundesblatt
Dans Feuille fédérale

In Foglio federale

Jahr 1971

Année Anno

Band 2

Volume Volume

Heft 39

Cahier Numero

Geschäftsnummer \_\_\_

Numéro d'affaire Numero dell'oggetto

Datum 01.10.1971

Date Data

Seite 804-805

Page Pagina

Ref. No 10 099 970

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert. Le document a été digitalisé par les. Archives Fédérales Suisses. Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.